



## Nuisances en location de vacances

Par **LEONARD**, le **11/07/2010** à **15:23**

Bonjour,

J'ai loué une maison de vacances par l'intermédiaire de l'Office du Tourisme pour 2 semaines. Au cours de la première semaine, le voisin a fait faire des travaux, dépose de clôture, construction d'une pièce en bois (environ 15 mètres carrés hauteur 2 m). Pour ce faire, les ouvriers ont été obligés de travailler dans le jardin de ma location pour ôter la clôture et fixer les planches.

Je n'ai donc pu profiter du jardin car il y avait toujours quelqu'un, ni manger dehors ni sur la terrasse (véranda) car il y a eu du bruit durant 3 jours (mini pelle, fixation des planches, découpe divers matériaux ... à compter de 8h30 le matin.

Je l'ai signalé à l'Office du Tourisme qui m'a proposé de changer de location (vu qu'en réservant en avril il y en avait peu qui correspondait à mon budget, je n'avais pas envie d'être 5 km plus loin et que cela me coûte plus cher) j'ai demandé ce que l'on pouvait faire, on m'a répondu de voir en fin de location avec la personne qui ferait l'état des lieux.

J'ai également signalé que la pelouse n'était pas tondue (mauvaises herbes de 30 cm de haut) l'office de tourisme a dépêché quelqu'un pour tondre le jour même.

Il paraît que le propriétaire n'était pas au courant pour les travaux (vu l'extension, la dépose de la clôture et que les ouvriers soient obligés de pénétrer dans le jardin cela m'étonne, il a fallu un permis de construire et l'information des voisins ...)

Après trois jours de travaux la mitoyenneté était bouchée et les ouvriers ne venaient plus dans le jardin, mais la semaine suivante quand je souhaitais me reposer dans le jardin j'entendais taper ou jurer !

Toujours est-il que je n'ai pas profité de mes vacances dans le calme que j'aurais souhaité (j'ai loué en juin, pour être tranquille)

Le dernier jour, j'en ai fait part à la personne venue pour l'état des lieux qui m'a dit qu'elle ne pouvait rien faire elle était là juste pour la remise des clés et qu'il fallait voir avec l'OT. Nous avons dû faire un détour par l'OT en partant le samedi de la location pour expliquer notre cas

et leur demander ce qu'ils comptaient faire (dédommagement ou autre). Qu'il n'était pas normal de louer une maison dans ces conditions.

Au bout de 30 minutes, ils nous ont dit qu'il contactaient le propriétaire pour savoir si il serait possible que nous venions à titre gracieux en septembre pour un week-end , et qu'ils me tenaient au courant. Depuis 8 jours, aucune nouvelle

Qu'en pensez vous ?

Merci d'avance pour votre information

Par **Marion2**, le **11/07/2010** à **17:47**

Bonjour,

La première chose à faire est d'envoyer très rapidement un courrier recommandé AR à l'office du Tourisme.

Les discussions que vous avez eues auparavant avec l'OT n'ont aucune valeur.

Tenez-nous au courant.

Par **LEONARD**, le **14/08/2010** à **16:53**

Ca y est, tout est arrivé, merci pour vos conseils.

Le propriétaire m'a proposé 4 jours et 3 nuits en dédommagement des nuisances.

Par **Marion2**, le **14/08/2010** à **17:15**

Bonjour,

C'est sympa. Profitez en bien.